

PROJET PÉDAGOGIQUE

Section maternelle

3 – 5 ans ½

Accueil de Loisirs

Sans Hébergement

SOMMAIRE

- INTRODUCTION Page 3
- LES LOCAUX Page 4
- LE PERSONNEL Page 5
- L'ORGANIGRAMME Page 6
- LA DIRECTION Page 7
- OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE, RÔLE DE L'ANIMATEUR Page 8
- L'ÉQUIPE - LES RÉUNIONS ET ÉVALUATIONS -
LES PARENTS Page 9
- PRINCIPAUX OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES Page 10
- LES PROJETS D'ACTIVITÉS Pages 11-12
- LE FONCTIONNEMENT Page 13
- LA JOURNÉE TYPE Pages 14-15-16
- RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ Pages 17-18

INTRODUCTION

La section maternelle de l'Accueil de Loisirs de LA COBAS est une entité éducative qui accueille les enfants des 4 communes de la COBAS, scolarisés en école maternelle, à partir de l'âge de 3 ans, et jusqu'à l'entrée à l'école élémentaire.

Ce service a pour objectif d'offrir aux enfants d'âge maternel des activités récréatives en complément du temps de scolarité dans un cadre de parfaite sécurité physique et affective.

L'accueil de loisirs est situé à La Hume, sur la commune de Gujan-Mestras.

La structure se trouve en bord de plage sur un site arboré d'environ un hectare.

L'ALSH fonctionne les :

- mercredis
- petites vacances scolaires

avec une capacité d'accueil de 48 enfants

- vacances d'été

avec une capacité d'accueil de 60 enfants

LES LOCAUX

La structure des maternelles est indépendante et comprend 3 salles :

- une salle d'activités pour les plus grands 4 – 5 ½
- une salle d'activités pour les 3 – 4 ans
- deux sanitaires enfants
- un sanitaire adultes
- un espace extérieur clôturé aménagé avec une aire de jeux

Bâtiment principal :

- un réfectoire séparé en deux, maternels et primaires
- une cuisine, un bureau de direction, une salle d'informations
- une infirmerie
- des sanitaires adultes et une douche

LE PERSONNEL

L'équipe pédagogique :

Mercredis et petites vacances

- 1 directrice BAFD
- animateurs en fonction des effectifs

Eté

- 1 directrice BAFD
- animateurs en fonction des effectifs

Respect du taux d'encadrement 50% diplômés Bafa, 30% stagiaires, 20% non diplômés.

L'équipe technique:

- 2 agents techniques préparent le repas et assurent le nettoyage des bâtiments, l'équipe est renforcée sur les périodes de vacances scolaires.

- 1 agent technique assure l'entretien du parc et diverses réparations, et un renfort cuisine en période de fonctionnement.

L'ORGANIGRAMME

- Madame DES ESGAULX : Président
- Monsieur PELIZZARDI : Directeur Général des Services
- Madame LEONARD MOUSSAC : Vice-Présidente déléguée à la Solidarité, Santé et Prévention
- Madame CASTILLON : Directrice du Pôle Proximité
- Madame RULLIER-GOSSET : Responsable Solidarité et ALSH
- Madame DUBROCA : Directrice ALSH Primaire
- Martine RAVON : Directrice ALSH Maternel
- Madame LABAT : Assistante Solidarité et ALSH

LA DIRECTION

Le rôle du directeur :

Le directeur est responsable du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

Il est le garant du respect du projet pédagogique à l'égard des enfants, des parents et des animateurs.

Il assure :

- La coordination des activités.
- Les relations avec les parents.
- Les relations avec différents services de la COBAS.
- Les relations avec les partenaires extérieurs.
- La formation des animateurs.
- Les relations avec le personnel.
- La gestion administrative et financière.
- L'évaluation des animateurs.

OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

RÔLE DE L'ANIMATEUR

Le professionnalisme

Les équipes d'animations sont composées d'animateurs diplômés BAFA, stagiaires BAFA.

En aucun cas les anciens animateurs ou les animateurs qui ont de l'expérience ne doivent diriger ou imposer leur façon de faire aux autres animateurs. Ils peuvent conseiller, aider, mais leur rôle n'est pas de juger.

Le bon déroulement des activités passe avant tout par le professionnalisme. Les activités sont préparées à l'avance (recherche, fiche d'activité, toute préparation de matériel).

Les animateurs doivent se partager les différentes tâches. Ce partage de tâches doit être décidé en accord avec l'équipe : aucun animateur ne doit décider seul ou imposer son organisation.

La communication est très importante, elle doit se faire avec toute l'équipe et non pas avec seulement certains collègues.

L'animation est un travail d'équipe et non pas un travail individuel.

Les problèmes extérieurs à l'accueil de loisirs doivent être mis de côté durant les heures de travail.

Le téléphone portable est rangé dans les sacs, en aucun cas il doit être utilisé durant les heures de travail pour des raisons personnelles.

Seuls les surveillants de baignade et un référent animateur (dans le cadre de sorties et baignades) seront autorisés à garder leur portable afin de pouvoir joindre l'équipe d'animation et ce, suivant une organisation bien définie.

Le rôle des animateurs : une fonction éducative

Les animateurs assurent auprès des enfants un rôle de référent adulte par une disponibilité constante y compris pendant les temps informels qui sont des instants privilégiés. Ils doivent avoir un comportement et des attitudes respectueuses vis-à-vis des enfants (tant dans la gestuelle que dans le langage).

Ils proposent, préparent et assurent les activités mais aussi et surtout, ils sont garants de la sécurité et du respect des besoins des enfants.

Dans un but de cohérence, chaque animateur ayant accepté ce projet pédagogique se doit de le respecter, de l'appliquer et de le porter.

Rôle du Surveillant de Baignade

Mois de Juillet et Août :

Le surveillant de baignade fait partie de l'équipe d'animation. Il est responsable de la baignade et garant de la sécurité des enfants. S'il n'y a pas de baignade, il est animateur, comme le reste de l'équipe. Un planning de baignades est établi avant l'été.

L'ÉQUIPE

La directrice fait partie de l'équipe d'animation. Ensemble nous devons aller dans le même sens et produire un gros travail de communication, c'est-à-dire partager les informations, dire ce qui va bien et savoir dire les choses qui ne vont pas.

Le personnel de cuisine fait également partie de l'équipe éducative.

Participant à la vie collective sur le centre, il est un maillon essentiel du bon fonctionnement de la vie au quotidien.

Le personnel se doit également d'être à l'écoute, agréable, disponible, des équipes d'animateurs, directrice et enfants.

Toute l'équipe d'animation veille à ce que chaque enfant et adulte sachent respecter le personnel et leur travail. Le bon fonctionnement de l'équipe ne se fait sans de bonnes relations avec le personnel.

Toutes attitudes ou langages pas appropriés d'un adulte vers les enfants ou autres adultes doivent être signalés à la Direction.

Vu la loi n°91-32 du 10 janvier 1991 portant sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'ASH. Une organisation sera mise en place pour pouvoir fumer pendant les pauses.

LES RÉUNIONS ET LES ÉVALUATIONS

Pour la période d'été une réunion a lieu tous les jeudis soir vers 19h15. Cette réunion est obligatoire. Elle permet de faire un bilan de la semaine. Pour les mercredis une réunion peut être effectuée par trimestre.

Les animateurs qui effectuent leur stage pratique ont un entretien à mi-parcours suivi d'une évaluation finale.

La direction peut être amenée à effectuer un entretien individuel ou de groupe si le travail ou le comportement d'un animateur BAFA, stagiaire ne convient pas et ce quel que soit les périodes.

LES PARENTS

Une attention particulière doit être accordée aux relations avec les parents.

Ils doivent se sentir accueillis, écoutés, impliqués et rassurés.

L'équipe d'animation doit établir une relation de confiance qui permet de gérer et régler les différents problèmes rencontrés avec les enfants dans de bonnes conditions donnant satisfaction et confort à tous.

Un cahier de liaison est mis à la disposition de l'équipe d'animation, il est un outil de communication, les événements du quotidien sont notés et diffusés.

PRINCIPAUX OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En déclinaison des objectifs généraux retenus par la COBAS dans le cadre du Projet éducatif, les objectifs propres au projet pédagogique sont les suivants :

Favoriser le respect des rythmes de chacun

- Permettre à l'enfant de vivre son séjour à son rythme
- Aménager des temps pour qu'il puisse se reposer et se ressourcer

Amener les enfants à progresser dans leur autonomie

- Favoriser l'écoute et le dialogue entre tous
- Développer la participation des enfants dans la vie quotidienne (rangement, nettoyage)
- Amener les enfants à pouvoir se gérer seuls : dans leurs choix, leurs mouvements...
- Prendre en compte leurs attentes, leurs goûts, leurs envies

Les espaces sont aménagés pour que les enfants puissent être le plus autonome possible dans l'utilisation des lieux et des activités.

Le réfectoire est aménagé de telle sorte que les enfants puissent, avec des règles de vie ou de fonctionnement, manger, se servir, débarrasser et se déplacer en toute autonomie.

Amener les enfants à vivre ensemble avec leurs différences

- Permettre à chaque enfant d'apprendre à vivre avec les autres
- Favoriser pour tous, l'acceptation et l'intégration d'enfants porteurs de handicap

Développer l'éveil et la curiosité de chaque enfant

- Permettre à l'enfant de développer son imaginaire, sa créativité et de découvrir de nouvelles activités culturelles, artistiques, sportives et citoyenne.

LES PROJETS D'ACTIVITÉS et LES SORTIES

Les activités :

Les activités se doivent d'être variées par leur nature (sportive, manuelle, théâtrale, expression artistique...) mais aussi par leur caractère que nous pouvons distinguer en deux catégories :

- **Individuelle**

Les enfants ont le choix entre divers ateliers par groupe restreint qu'ils choisissent selon leurs envies.

- **Collective**

Les enfants sont amenés à réaliser en grand groupe des jeux collectifs qui les amènent vers les autres. La préparation de ces grands jeux est faite par toute l'équipe d'animateurs.

- **Les projets d'animations**

Au cours du mois un ou plusieurs animateurs voire toute l'équipe peut donner comme objectif la réalisation d'un projet (spectacle, exposition...). Le projet peut s'étaler sur une ou plusieurs semaines et doit être porté par des animateurs motivés et investis.

Les journées rencontres inter centres :

Elles sont organisées avec d'autres ALSH de l'Agglomération.

Les équipes sont composées avec les enfants des différentes structures afin de favoriser les échanges.

LES PROJETS D'ACTIVITÉS et LES SORTIES (suite)

Un projet partenarial thématique avec différentes associations du territoire

Découvrir, comprendre, entendre, apprécier, s'ouvrir sur son environnement :

Participation à ECLI (exposition culturelle ludique et itinérante) avec la Maison de la Petite Enfance de LA TESTE DE BUCH et le Réseau Girondin.

Participation à l'exposition ALIAS, sculpture sur le port de LA TESTE DE BUCH avec la précieuse aide de Catherine SOISSONS Artiste « VOLUME ET LUMIERE » au TEICH.

Piscine de GUJAN-MESTRAS

Médiathèque de GUJAN-MESTRAS

Association « LE PERE NOËL CHEZ VOUS »

Service culturel de LA TESTE DE BUCH (spectacle Salle CRAVEY)

Découverte du Bassin « CŒUR DU BASSIN D'ARCACHON »

ARTEC (cinéma Gérard PHILIPPE à GUJAN-MESTRAS)

Les gourmandises d'ALIENOR - CHOCOLATERIE à LA TESTE DE BUCH

UBA (balade en bateaux jusqu'au CAP FERRET)

LOU BATEL'EYRE (balade en GALUPES sur le Delta de la Leyre à BIGANOS)

La serre aux papillons à SANGUINET

Découverte des Anes « CABRIOL'ANE » au Lac de la MAGDELAINE

Parc d'attraction : KID PARC – COCCINNELLE – BIG JUMP – ZOO -

Parcours Espace Grimp « BASSIN AVENTURES à GUJAN-MESTRAS »

Découverte du modelage avec ATELIER & Volume et Lumière AU TEICH

Ateliers découvertes chez JARDILAND

Participation à la semaine du jardinage et création d'un jardin potager sur l'ALSH.

PROJET « POUPEES FRIMOUSSES ! »

L'opération "Frimousses des écoles" projet pédagogique, créatif et solidaire mené en partenariat avec l'UNICEF.

STAGE THEMATIQUE : YOGA-THEATRE sur 2 jours « Vacances de Printemps »

Initiation au Yoga avec l'association « KHANDRO LING » et atelier Théâtre avec l'association « BY MOON MAG » de Gujan-Mestras.

Les pique-niques et la découverte de notre environnement sont privilégiés dans nos projets de la période d'avril à Octobre.

LE FONCTIONNEMENT

Le règlement intérieur rappelle toutes les modalités d'organisation et de gestion administrative de l'ALSH.

Les inscriptions sont gérées par le service ALSH de la COBAS à ARCACHON.

Accueil:

Les mercredis : de 7h30 à 9h et de 17h00 à 18h30. inscription à la demi-journée et journée.

Les petites vacances de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30, inscription à la journée

Les vacances d'été de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30, inscription à la journée

Les repas sont livrés quotidiennement par le prestataire de service en liaison froide. Les menus sont établis par une diététicienne. Les menus sont affichés dans les salles d'activités et sur le site internet COBAS

Les transports

Les sorties s'effectuent en bus par une société de transports

La communication

Les projets éducatif, pédagogique et le règlement intérieur sont à la disposition des familles.

Les plannings d'activités, sont distribués aux parents lors des inscriptions, diffusés sur le site Internet de la COBAS sur le portail Familles et affichés à l'ALSH.

LA JOURNÉE TYPE

De 7h30 à 9h00 environ : ACCUEIL

L'équipe doit être disponible et à l'écoute pour accueillir chaque enfant et parent individuellement.

De 9h00 à 9h45 environ : Mise en place de la journée

L'appel se fait dans un climat calme et convivial.

Temps où tout le monde est rassemblé donc propice à l'échange (échange avec les enfants de ce qu'ils ont fait la semaine ou durant le week-end ou autre).

Ensuite les animateurs présentent les différents temps de la journée, avec une proposition de plusieurs activités (manuelles ou jeux...) Cette présentation doit être faite de façon motivée et enthousiaste pour donner envie aux enfants de choisir une activité.

De 9h45 à 10h45 environ : ACTIVITES

Les activités se déroulent en petit groupe quand elles sont manuelles, cela va permettre à l'animateur de mieux gérer son groupe, d'être plus à l'écoute des enfants et de mieux répondre à leurs besoins.

Elles se découpent en 3 temps (l'installation, l'activité, le rangement) les enfants doivent participer avec les animateurs à ces 3 temps. L'animateur doit valoriser la réalisation de l'enfant (il vaut mieux une réalisation qui nous semble moins jolie mais faite par l'enfant dans laquelle il se retrouve, qu'un bel objet fait par l'animateur. Toutefois l'animateur peut apporter des propositions mais ne pas imposer. Un enfant peut décrocher de l'activité. Il pourra aller jouer aux coins jeux aménagés.

De 10h45 à 11h30 environ : JEUX

Les enfants vont commencer à s'agiter et avoir moins d'attention, ils ont alors besoin de se dépenser.

Vers 11h15 environ on avertit les enfants que les jeux vont se terminer. Une fois les enfants dans la salle, un retour au calme se fait soit par une chanson, ou une discussion sur les activités de la matinée ou autre. Ce retour au calme est important cela permettra aux enfants d'être plus posés au repas. Puis passage aux sanitaires. Un animateur vérifie que la salle et les sanitaires sont en état. Si besoin, nettoyer il est important d'être dans un lieu propre et rangé.

LA JOURNÉE TYPE (suite)

De 11h30 à 12h45 environ : REPAS

Avant de commencer à manger chaque animateur doit obligatoirement consulter les fiches sanitaires affichées dans le réfectoire afin de vérifier que l'enfant à sa table n'ait aucune allergie alimentaire.

Les enfants choisissent leur place. Il y a un animateur par table.

Les animateurs montrent l'exemple dans leur attitude (position à table, ne pas parler fort entre animateurs...).

A la fin du repas, chaque enfant débarrasse sa table. Les animateurs s'assurent que tout se passe bien. Les enfants nettoient la table avec l'aide de l'animateur si besoin.

Vers 12h30 :

Tous les animateurs emmènent les enfants dans le bâtiment maternel pour installer les tout-petits dans la salle de sieste et les plus grands au temps calme.

SIESTE :

Un animateur propose aux plus petits (3 ans) de se reposer avec leur doudou ou sucette. Si un animateur remarque un état de fatigue chez un enfant plus âgé, il lui propose de se reposer.

Pour les enfants qui font la sieste, il faut compter entre 20 et 30 minutes pour que les enfants commencent à s'endormir. L'histoire contée ou les musiques appropriées peuvent permettre à l'enfant de mieux s'endormir. Il faut aussi que l'animateur ait une attitude rassurante.

Nous laissons aux enfants le temps de se réveiller à leur rythme. Les réveils vont s'effectuer de façon échelonnée.

TEMPS CALME :

Pendant que les plus petits se reposent, on propose aux plus grands de s'étendre sur des tapis avec une lecture de conte ou une musique. Ce temps d'environ 15 min permet aux enfants de se reposer mais d'une autre façon. Puis les enfants qui le désirent peuvent se diriger aux différents coins (puzzle, dessins, coin dînette...)

LA JOURNÉE TYPE (suite)

De 14h30 à 16h environ : ACTIVITES de l'après-midi

Les enfants peuvent finir l'activité du matin ou en commencer une autre.

Elles se déroulent dans les mêmes conditions que le matin.

En milieu d'après-midi les enfants commencent à s'agiter et à avoir moins d'attention, ils ont alors besoin de se dépenser. Attention, ces horaires sont variables, on doit s'adapter en fonction de l'état physique de l'enfant.

De 16h à 16h30 : GOUTER

Vers 16h les enfants sont avertis que les jeux se terminent et qu'il faut se laver les mains pour aller goûter. Une fois les enfants dans la salle un retour au calme se fait par une discussion sur les activités de la journée. Ce retour permet de voir si l'enfant s'est senti bien dans la journée. Le fait de se poser permet aussi aux enfants d'être plus calmes au goûter.

Un animateur vérifie que la salle et les sanitaires sont en état, un autre va chercher le goûter dans la cuisine. Si besoin, nettoyer il est important d'être dans un lieu propre et rangé.

L'accueil doit être prêt à 17h30 pour l'été et 17h pour les autres périodes.

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ

INFIRMERIE

Une armoire à pharmacie, avec un cahier de soin se trouve dans l'infirmerie du centre.

Avant de soigner un enfant on vérifie les problèmes particuliers sur sa fiche sanitaire.

Attention aucun animateur n'est autorisé à donner un médicament sans ordonnance. Quel que soit le traitement les parents doivent passer par la direction afin de voir ensemble la démarche à suivre.

A L'ALSH

- Connaître l'effectif de son groupe.
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance.
- Signaler toute personne étrangère au centre.
- Accompagner l'enfant malade à l'infirmerie et en informer la direction.
- Emporter une trousse de secours si on s'éloigne du centre.
- Donner des règles de vie aux enfants.

AVANT DE PARTIR EN SORTIE

- Chaque animateur a sa propre fiche de sortie avec le nom et prénom de ses enfants
- Prendre la trousse de secours avec la liste des problèmes particuliers des enfants.
- Vérifier que les enfants aient leurs affaires de plage avec la casquette et la crème solaire.

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITE

Dans le bus :

- Au moins un animateur se place à l'avant du bus, un autre à l'arrière, un autre auprès de chaque sortie de secours. Les autres animateurs se placent avec les enfants et observent que tout se passe bien.
 - Placer les enfants malades à l'avant (sauf au premier rang).
 - Veillez à ce que les enfants soient correctement assis (l'utilisation des strapontins est interdite) et portent la ceinture de sécurité (si le car en est équipé).
- Le temps du trajet est un temps de travail à part entière pendant lequel les animateurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité s'agissant des jeunes qui sont sous leurs responsabilités.
- Lors des descentes, veillez à ce que les enfants ne passent ni devant ni à l'arrière du car. Ils devront attendre l'éloignement du car pour traverser.

A PIED

Les petits groupes (2 à 4 personnes) doivent se déplacer sur le bord gauche de la chaussée en colonne par un.

De 4 à 20 personnes : il faut se déplacer en colonne par deux sur le bord droit de la chaussée.

Prévoir l'itinéraire et le transmettre au directeur de la structure.

Connaître les numéros de téléphone utiles, celui du centre et avoir une trousse de secours.

EN BAIGNADE

Le surveillant de baignade doit dès son arrivée sur la plage :

- se présenter au poste de secours, donner l'effectif total du groupe et le nom de la structure, montrer l'autorisation municipale de baignade (fournie par la directrice) + son diplôme (surveillant de baignade)

Le S.B doit installer le périmètre pour les moins de 12 ans dans la zone indiquée par les M.N.S. Il doit s'assurer qu'il y a 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau avec 20 enfants maximum pour les maternels.